N° 01 - Août 2008

Aygues Ouvèze INFOS

Bulletin semestriel d'informations
de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

Sommaire

P. 1
Editorial
P. 2
Les nouveaux délégués
P. 3
Les commissions et le bureau
P. 4 - 5
Le budget 2008
P. 6
Les marchés publics
Le budget du SPANC
P. 7
La TPU
Le tourisme
P. 8
Viappel !
En bref
P. 9 - 10
Le calendrier des manifestations estivales 2008
P. 11
Le mémo-guide du tri sélectif

Éditorial

A la suite des dernières élections municipales, les conseils municipaux ont élu les nouveaux délégués de la Communauté de Communes qui m'ont eux-mêmes porté à la présidence de l'intercommunalité. Vous trouverez dans ce journal un trombinoscope des élus intercommunaux, ainsi que les membres de chacune de nos commissions.

Conscient de l'importance de la charge qui m'échoit, j'ai souhaité engager la Communauté de Communes dans une démarche de modernisation et de dynamisme, comme l'illustre l'adoption de notre nouveau logo.

J'ai également souhaité, avec l'assentiment de la grande majorité des délégués, que les compétences de la communauté de communes soient élargies, pour qu'elle devienne une véritable structure de projets et non plus un simple organe de gestion des déchets ménagers.

Pour ce faire, la mise en place de la taxe professionnelle unique est une étape indispensable, le corollaire des actions futures que nous comptons mener en matière de développement économique, d'aide aux entreprises et de soutien au commerce et à l'artisanat, qui sont l'un des principaux fers de lance de nos communes.

Dès l'automne prochain, après une phase de réflexion collective, nous déciderons de la nouvelle compétence qui sera transférée entre la voirie, le logement social ou les équipements sportifs. Nous pourrions aussi y adjoindre le secteur de la petite enfance.

Un second numéro de ce journal y sera consacré dès que ces décisions auront été actées.

Dans l'immédiat, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances dans notre région, riche en manifestations culturelles et festives, comme vous le découvrirez à la fin de notre journal.

Le Président,
Max IVAN

Aygues Ouvèze EN PROVENCE
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
PIOLENC
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SÉRIGNAN-DU-COMTAT
TRAVAILLAN
UCHAUX
VIOLÈS

Le nouveau logo

La réalisation de notre nouveau logo est le fruit d'un travail amorcé en 2007 par l'un de nos agents saisonniers et une équipe de graphistes, avec la volonté affirmée de créer un visuel plus moderne et plus représentatif de l'image que nous souhaitons donner de notre établissement.

Ce travail s'est fait autour des deux dénominateurs communs de notre territoire : le raisin, chaque grain représentant une commune, et les deux branches de la grappe qui illustrent l'Aygues et l'Ouvèze.

Il s'est formalisé avec une typographie moderne et le choix de couleurs bien définies : le bleu pour l'eau et le violet pour le raisin.

Il sera désormais le symbole de notre « marque de fabrique » et le porte-drapeau de notre territoire.

Les délégués par commune

Violès

Marie-José AUNAVE

Jacques MENU

Henri COPIER

Uchaux

Joseph SAURA

Liliane PELLET

Alain BESUCCO

Travaillan

Gérard SANJULLIAN

Daniel GUILLON

Sérignan du Comtat

Jacques BUSCHIAZZO

Marie-France ESTIVAL

Lionel BROZZONI

Odile BES

Sainte Cécile les Vignes

Max IVAN

Vincent FAURE

Gilbert VATAIN

Pascal CROZET

Piolenc

Louis DRIEY

Claude RAOUX

Brigitte MACHARD

Jean-Marie BUSQUET

Daniel PIROLLET

Philippe DESVEAUX

Camaret sur Aygues

Marlène THIBAUD

Jean-François MENGUY

Christian BAUD

Marguerite-Marie DUNAN VALLON

Laurent ARCUSET

Les commissions

Le Président Max IVAN est président de droit de toutes les commissions intercommunales.

COMMISSION DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Marguerite-Marie DUNAN VALLON
Gilbert VATAIN
Marie-France ESTIVAL
Daniel GUILLON
Alain BESUCCO

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET AGRICULTURE
Marguerite-Marie DUNAN VALLON
Jean-Christophe CLEMENT
Nicolas FOUILLEUL .
Lionel BROZZONI
Gérard SANJULLIAN
Joseph SAURA
Jacquie MENU

COMMISSION CHARGÉE DE LA MISE EN PLACE DE LA TPU
Marlène THIBAUD
Claude RAOUX
Vincent FAURE
Jacques BUSCHIAZZO
Gérard SANJULLIAN
Joseph SAURA
Henri COPIER

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Vice présidente déléguée : Marie-France ESTIVAL
Christian BAUD
Jean-Marie BUSQUET
Louis CHALIER
Daniel GUILLON
Liliane PELLET
Jacquie MENU

COMMISSION D' APPELS D'OFFRES ET D'ADJUDICATIONS
Vice président délégué : Gérard SANJULLIAN
Jean-François MENGUY
Daniel PIROLLET
Jacques BUSCHIAZZO
Alain BESUCCO
Jacquie MENU

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Laurent ARCUSET
Louis DRIEY
Pascal CROZET
Odile BES
Gérard SANJULLIAN
Joseph SAURA
Henri COPIER

COMMISSION FINANCES ET BUDGET
Vice présidente déléguée : Marlène THIBAUD
Claude RAOUX
Lionel BROZZONI
Vincent FAURE
Daniel GUILLON
Joseph SAURA
Jacquie MENU

COMMISSION TOURISME, CULTURE ET COMMUNICATION
Vice président délégué : Daniel GUILLON
Laurent ARCUSET
Claude RAOUX
Claire BRESOLIN
Marie-France ESTIVAL
Liliane PELLET
Henri COPIER

Le bureau

Président : Max IVAN
1ère vice présidente déléguée aux finances : Marlène THIBAUD
2ème vice président délégué au développement économique : Louis DRIEY
Autres vice présidents : Gérard SANJULLIAN, Jacques BUSCHIAZZO, Henri COPIER, Alain BESUCCO
Secrétaire : Marie-France ESTIVAL
Secrétaire adjointe : Liliane PELLET

Le Budget primitif 2008

La section fonctionnement

Les dépenses

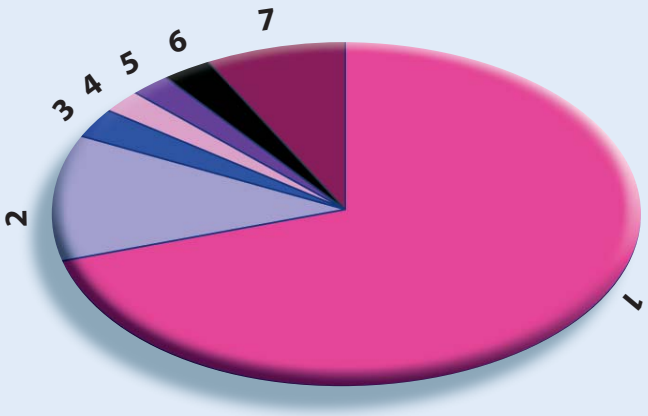

1 - Charges à caractère général (1 800 000 €)
2 - Charges de personnel (300 000 €)
3 - Autres charges de gestion courante (68 350 €)
4 - Charges financières (56 437 €)
5 - Dépenses imprévues (60 000 €)
6 - Virement à section d'investissement (70 000 €)
7 - Amortissements (200 213 €)

Les recettes

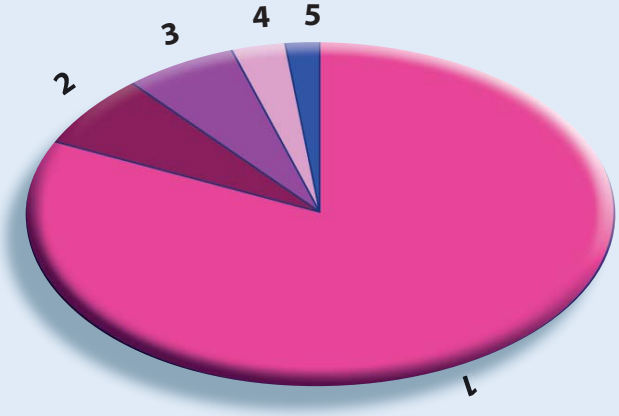

1 - Impôts et taxes (2 088 901 €)
2 - Dotations et participations (180 922 €)
3 - Autres produits de gestion courante (159 400 €)
4 - Opérations d'ordre entre section (78 842 €)
5 - Résultat reporté (46 935 €)

Total : 2 555 000 €

La section investissement

Les dépenses

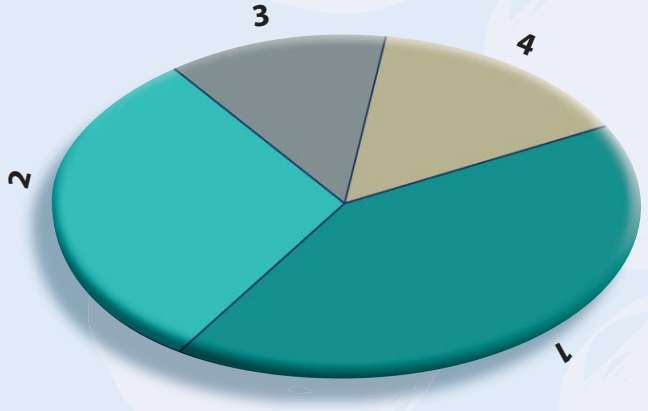

1 - Équipements (285 820 €)
2 - Travaux (210 700 €)
3 - Opérations d'ordre (83 846 €)
4 - Remboursements d'emprunts (104 634 €)

Les recettes

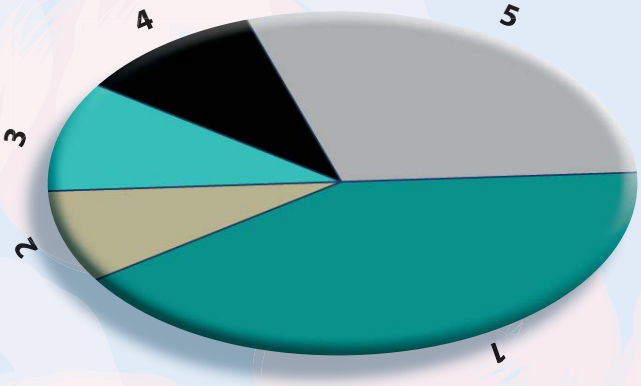

1 - Solde reporté (284 549 €)
2 - Subventions d'investissement (58 000€)
3 - FCTVA (72 078 €)
4 - Virement section de fonctionnement (70 000 €)
5 - Amortissements (200 373 €)

Total : 685 000 €

Le Budget primitif 2008

Fonctionnement

Les charges à caractère général concentrent l'essentiel des dépenses. On y trouve les achats de fournitures, d'énergie, d'entretien, les contrats de prestations de services, les honoraires, les impressions de documents, etc. Parmi elles, le service des déchets demeure le plus gros poste budgétaire (1 420 000 €), soit 56 % du total des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel, quant à elles, ne représentent que 11 % de ces dépenses.

Les principales recettes proviennent de la fiscalité locale, avec le produit des quatre taxes locales pour un total de 675 000 € et de la TEOM pour un total de 1 414 000 € (voir article ci-dessous).

A noter que pour la première fois cette année, le produit de la TEOM couvre l'ensemble des dépenses du service des déchets.

Les autres ressources proviennent des dotations de l'Etat (180 000 €) et des soutiens financiers de la collecte sélective (150 000 €).

Investissement

Outre l'annuité de la dette (104 600 €), les principales dépenses d'investissement programmées cette année se concentrent sur des équipements liés au service des déchets : l'acquisition d'un tractopelle, d'un véhicule utilitaire, d'un camion benne, de bennes pour les végétaux, d'une benne pour la compression des feuilles, de colonnes pour le verre et pour les journaux, revues et magazines, de caches conteneurs, de composteurs, ainsi que des travaux d'agrandissement des locaux de déchetteries et de construction d'une plateforme pour les bennes de gravats.

S'y rajoutent les opérations prévues en 2007 et non achevées en fin d'exercice : travaux de mise en sécurité des déchetteries, acquisition d'un broyeur de végétaux, et mise en place d'une signalétique pour les sentiers de randonnée.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de clôture de l'exercice 2007, des subventions et du remboursement de la TVA (FCTVA).

Photo : Vasiliy Yakobchuk © Fotolia

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La décision prise en avril dernier d'augmenter d'un point le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (qui passe de 9 à 10 %) a été prise pour permettre de financer l'intégralité du service de collecte et d'élimination des déchets.

Ce service a un coût net aujourd'hui de 1 420 000 €, une fois déduits les soutiens financiers versés par ADELPHE et les repreneurs du tri sélectif.

Avec un taux de 10 %, le produit de la TEOM s'élève à 1 414 000 €.

Ce qui veut dire que pour la première fois cette année, ce service est en équilibre.

Cependant, l'attribution des nouveaux marchés publics de ce service, reportée à l'automne prochain, devrait permettre de dégager une économie qui pourrait se traduire par une baisse du taux de la TEOM en 2009.

Les marchés publics

Les marchés publics relatifs au service de collecte et d'élimination des déchets ménagers avaient été lancés et attribués en 2003. Arrivant à échéance en juin dernier, des appels d'offres ont été lancés avec deux marchés publics comprenant plusieurs lots et option.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises pour examiner les dossiers de candidature et analyser les offres.

Ces marchés auraient donc du être attribués aux prestataires suivants :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte des emballages ménagers recyclables, transport et évacuation : *Société ISS Environnement.*
- Collecte du verre et des journaux, revues et magazines, transport et évacuation : *Société Provence Recyclage.*
- Tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective, caractérisation et refus de tri : *Société PAPREC Réseau.*
- Nettoyage des marchés forains : *Société ISS Environnement.*
- Traitement des ordures ménagères résiduelles des collectes sélectives ; traitement des encombrants et stockage des gravats provenant des déchetteries : Société COVED.

Or il se trouve que les prestataires sortants ont engagé une action auprès du Tribunal administratif pour contester sur la forme l'attribution de ces marchés.

Le Tribunal ayant admis le bien-fondé de leur requête, une nouvelle procédure d'appel d'offres vient d'être lancée.

En attendant, ce sont les prestataires sortants qui assurent provisoirement la continuité du service de collecte et d'élimination des déchets.

Le budget du service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) dispose d'un budget spécifique.

Les charges de fonctionnement se résument aux frais courants imputables au service, et à l'ouverture de crédits pour aider les propriétaires éligibles au programme de réhabilitation des installations d'assainissement non-conformes.

Les recettes proviennent de la redevance payée par les propriétaires lors des contrôles effectués par la technicienne du SPANC.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 35 000 €.

La taxe professionnelle unique

Juste avant la dernière séance du conseil de communauté, une étude sur l'éventuelle adoption de la taxe professionnelle unique (TPU) par la Communauté de Communes a été présentée aux élus.

La TPU est un régime de spécialisation fiscale qui contribue à simplifier le système fiscal local et à clarifier la situation à l'égard des contribuables :

- La taxe professionnelle est perçue par la Communauté de Communes qui se charge du développement économique.

- Les taxes «ménages» sont perçues par les communes qui se recentrent sur leurs compétences régaliennes : voirie, écoles, urbanisme, action sociale, etc.

La TPU permet surtout de supprimer la concurrence entre les communes d'un même territoire pour l'attrait de nouvelles entreprises. Toutes les entreprises implantées sur le territoire intercommunal sont soumises au même taux d'imposition.

De plus, la taxe professionnelle peut être redistribuée aux entreprises locales sous forme d'aides à l'investissement, d'aides en faveur du commerce et de l'artisanat, ou à travers des programmes de constructions de logements.

La commission en charge de ce dossier se réunira à l'automne pour décider de son adoption et du calendrier de mise en œuvre.

Le tourisme

Les actions menées par la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

Les communes du territoire vont dans un avenir proche être équipées de parking à vélo ainsi que de panneaux relais infos services (RIS) sur lesquels figurent tous les sentiers de randonnées.

Les sentiers de randonnées pédestres seront balisés, à l'aide de panneaux de signalétique.

La commission tourisme culture et communication a décidé de refondre intégralement le site Internet de la Communauté de Communes. Le nouveau site est actuellement en cours de réactualisation.

Les actions menées en partenariat avec l'Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse

La réalisation d'un itinéraire vélo sur le territoire de la Communauté de Communes.

Depuis juin, un nouveau balisage a été mis en place : un fléchage vert sur lequel figure un vélo. Il s'agit d'un circuit de découverte à vélo qui emprunte des routes accessibles pour tous afin de permettre des balades pour tous les niveaux. Trois circuits différents sillonent la Communauté de Communes. Ils font en moyenne 30 km mais des variantes permettent de faire 15 km ou 60 km.

Une charte vélo pour les professionnels du tourisme a été mise en place et cette année, 18 adhérents professionnels font partie de ce groupement.

Le système d'alerte Viappel !

En 2003, après les inondations qui ont frappé plusieurs communes d'Aygues Ouvèze, la Communauté de Communes a décidé de se doter d'un système d'alerte téléphonique appelé «Viappel !» exploité par la société CEDRALIS qui permet d'informer la population en cas de risque de catastrophe naturelle.

Ainsi, l'ensemble des foyers de la Communauté de Communes peut être contacté dans un délai de 10 minutes dès lors qu'une alerte est lancée.

Pour être inscrit sur le fichier, il suffit de remplir le formulaire ci-dessous et de le renvoyer à la Communauté de Communes.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Fiche de recueil de numéros d'appel pour le service d'alerte par téléphone

Je soussigné (NOM en MAJUSCULES) : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... Commune : .....
souhaite, si la commune doit m'alerter, par exemple en cas de risques naturels majeurs, que soit utilisé pour me prévenir le numéro de téléphone suivant :

1 - Numéro d'alerte principal *(Cocher les cases)* :
Mon numéro de téléphone fixe est le : 04 90 .....
☐ Ce numéro paraît dans l'annuaire ☐ Ce numéro ne paraît pas dans l'annuaire (liste rouge)
OU ☐ Je n'ai pas de téléphone fixe, et souhaite être prévenu
☐ en priorité sur le numéro suivant : 0.....

2 - Autres numéros d'alerte :
De façon complémentaire, je souhaite que l'alerte soit transmise au(x) numéro(s) suivant(s)
(vous pouvez indiquer un ou deux numéros de téléphone fixe ou mobile de votre choix) :
1er numéro complémentaire : 0..... 2ème numéro complémentaire : 0.....

Autres remarques, commentaires et suggestions : .....
.....
Fait à ..... le .....

Signature

Comme prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de CEDRALIS par courrier à l'adresse : CEDRALIS - Tour - Litwin - 10 Rue Jean Jaurès - 92800 PUTEAUX

En bref

Conteneurs OM

La Communauté de Communes met gracieusement à la disposition de tous des conteneurs individuels pour la collecte des ordures ménagères. N'oubliez pas de sortir votre conteneur la veille du jour de la collecte et de le rentrer chez vous aussitôt la collecte effectuée. Votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident sur la voie publique.

Composteurs

La Communauté de Communes distribue gratuitement un composteur aux foyers qui souhaitent récupérer leurs déchets verts et fabriquer leur propre compost.
Si vous souhaitez en obtenir un, veuillez adresser un courrier à notre siège.
Etant temporairement en rupture de stock, les nouveaux composteurs ne seront disponibles qu'à partir de septembre.

Calendrier des manifestations été 2008

Juillet et Août :
Visite de l'église Saint Michel commentée par le comité paroissial d'Uchaux (le mardi et le vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30).

Du 11 juillet au 22 août :
11ème festival de Liszt en Provence au Château Saint Esteve d'Uchaux (concert les 11 et 18 juillet ainsi que les 3, 5, 15 et 22 août).

Du 8 juillet au 26 août :
Tous les mardis soirs de 18h à 19h, visite historique du village de Sainte Cécile les Vignes suivi du verre de l'amitié, organisé par l'association des commerçants et artisans de Sainte Cécile les Vignes, rendez - vous place Max Aubert.

Du 2 au 30 août :
Exposition d'aquarelles de Mme Killian à la Maison du Tourisme de Sérignan du Comtat.

Le 3 août :
Messe en provençal au Jardin de la Chapelle à Sainte Cécile les Vignes.

Le 6 août :
Soupe au pistou organisée par l'AFAL avec animation à la salle des fêtes de Violès.

Le 7 août :
Soirée cinéma au parc de Sérignan du Comtat.

Du 9 août au 10 septembre :
- Exposition de peinture de l'association Contact à l'espace culturel de Sainte Cécile les Vignes - vernissage le 9 août à partir de 18 h 30.

Le 9 août :
« Jazz dans les vignes » au Château des Quatre filles à Sainte Cécile les Vignes.

Le 10 août :
Journée du Rosé à Sainte Cécile les Vignes.

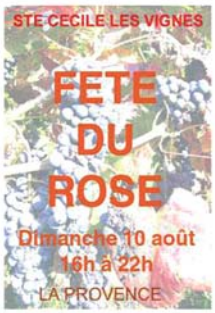

Du 12 au 30 août :
Exposition à la chapelle Saint Andéol de Camaret sur Aygues des peintures de M. Cortedune

Le 15 août :
Repas Paêlla organisé par le bar « Chez gégène » à Travaillan.

Le 23 et 24 août :
- Rallye rétro de voitures anciennes
- Soirée jazz à la salle des fêtes de Piolenc organisée par l'association les Amis de la voie royale.

Calendrier des manifestations été 2008 (suite)

Le 24 août :
Vide grenier dans les rues du vieux village de Sainte Cécile les Vignes.

Le 27 août :
Loto en provençal sur le cours Corsin à Piolenc.

Le 30 et 31 août :
Fête de l'ail à Piolenc :
-Exposition à la Chapelle des Pénitents
-le 30 août Aïoli le soir;
-le dimanche 31 août messe en provençal, diverses animations tout le week end, défilé de chars...

Du 6 au 21 septembre :
Exposition sur la cuisine provençale italienne à la Chapelle Saint Andéol de Camaret sur Aygues.

Du 6 au 27 septembre :
Exposition de l'acrylique technique de Madame Manfredi à la Maison du Tourisme de Sérignan du Comtat.

Le 6 septembre :
- Journée des Associations dans les rues du village de Sainte Cécile les Vignes
- Ball trap à partir de 13h30 à l'étang des bosquets de Sérignan du Comtat
- Stage de Country à la salle des fêtes de Violès pour débutants et intermédiaires : l'après-midi de 16h à 19h (tarif : 5 €), suivi d'un repas canadien de 19h à 21h (chacun apporte quelquechose) et d'une soirée sur CD (tarif : 5 €).

Le 7 septembre :
Journée des associations dans les rues du village de Camaret sur Ayues.

Du 11 au 21 septembre :
Exposition de Yan Tyzon à Piolenc
.

Le 13 septembre :
Messe à la Chapelle Saint Michel au Castellas d'Uchaux précédée d'une visite de la Chapelle et suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

Le 14 septembre :
Loto du troisième âge à Piolenc.

Les 20 et 21 septembre :
- Journées du patrimoine à Camaret sur Aygues (renseignements à la Chapelle Saint Andéol au 04 90 37 82 69).
- Participation de la commune d'Uchaux aux journées européennes du patrimoine avec l'associaiton du castellas et le comité paroissial
- Inauguration du site clunisien à l'Eglise St Pierre de Piolenc
- Bourse d'échange de voitures anciennes organisée par l'association les Amis de la voie royale.

Le 27 septembre :
Soirée Cabaret à la salle polyvalente de Camaret sur Aygues, organisée par le comité des fêtes de Camaret sur Aygues.

Du 27 septembre au 11 octobre :
Exposition de sculptures et peintures à la Chapelle Saint Andéol de Camaret sur Aygues.

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
BP 18 - Route des Iles - 84420 Piolenc - Tél. 04 90 29 46 10 - Fax 04 90 29 46 11
www.ccayguesouveze.com - ccayguesouveze-en-provence@wanadoo.fr
Ce bulletin a été imprimé par l'imprimerie Graphot sur papier recyclé Cyclus, à l'aide d'encres à base végétale. L'imprimerie Graphot respecte le cahier des charges Imprim'vert®, garant de leur engagement en faveur de l'environnement.

Je trie mes **emballages** pour les recycler

Le **verre** (collecté en point d'apport volontaire)

Sans les bouchons, capsules et couvercles

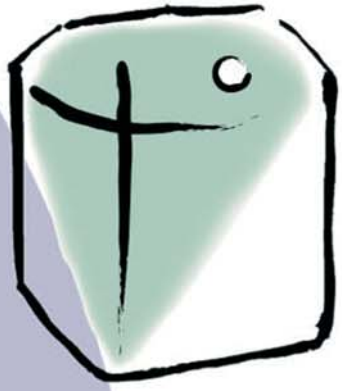

Bouteilles, bocaux et pots en verre

Les **journaux, revues, magazines et papier**

Sans les films plastiques **(collectés en point d'apport volontaire)**

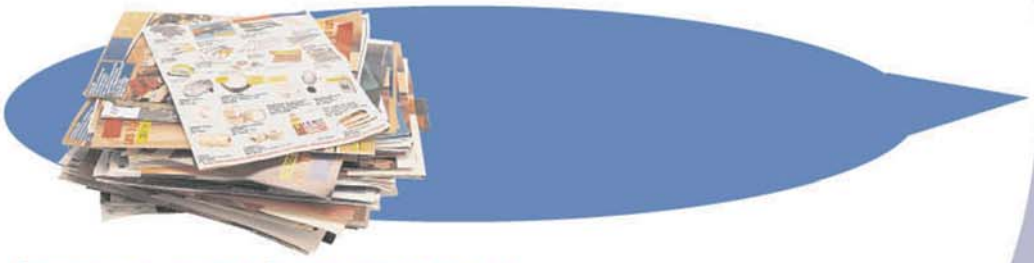

Journaux, magazines, prospectus

Les **emballages**

En vrac, bien vidés, aplatis, sans les imbriquer

Conserves, canettes, aérosols, barquettes

Boîtes carton, cartonnettes et briques alimentaires

Bouteilles et flacons en plastique

COLLECTÉ TOUS LES MERCREDIS MATINS EN PORTE À PORTE

Les **autres déchets**

Selon leur nature : dans mon composteur, en déchetterie, dans ma poubelle habituelle

Pour tout renseignement veuillez nous contacter au 04 90 29 46 10

Ayguès Ouvèze en Provence Communauté de communes

l'expertise adelphe recyclage

Triez pour moi !

Auques Ouvèze en Provence
Communauté de communes

l'expertise adelphe recyclage